

DEPARTEMENT DU TARN – RABASTENS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 septembre 2026

Date de convocation
11/09/2026
Date d'affichage
11/09/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 29
En exercice : 29
Qui ont pris part à la délibération : 29
Présents : 27
Représentés : 2
Excusés : 0
Absents : 0

Vote
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du conseil municipal à Rabastens, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERAUD Maire.

Présents : GERAUD Nicolas, MALRIC Marie-Hélène, LAROCHE Christian, PAYA Ludivine, BASTIE Jean-Luc, MOLINIER Fabienne, PELISSIER Laurent, SOLATGES Nathalie, DE CARRIERE Alain, RUFFIO Jean-Paul, RUSZCZYNSKI Stéphane, ALQUIER Corinne, BARRAQUE Daniel, LEBAS Cathy, MOUISSET Marie, BRAS Dominique, FIAMMA Laurence, BOUSLAMA-LEGRAND Leïla, PIERRE Caroline, BEMER Aurore, MALBEC Manuel, ESTEVES Karine, VEIGA DIAS COELHO Mickaël, LEMOINE Léo, DANG Eugénie, AZAROUAL Youssef, SALGADO Valérieane

Représentés : GARRIGUES Serge par Marie-Hélène MALRIC, COLOMB Kévin par BEMER Aurore

Secrétaire de séance : MOLINIER Fabienne

OBJET DE LA DELIBERATION

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ESPACE COMMUNAL DANS LE LOCAL COMMUNAL ROUTE DE TOULOUSE

Délibération n°2026-09-4

Considérant la nécessité de formaliser les conditions d'occupation des locaux situés dans le bâtiment communal route de Toulouse et mis à disposition des associations, il convient d'approuver une convention de mise à disposition fixant les droits et obligations de chacune des parties, les modalités d'utilisation des locaux ainsi que les conditions d'entretien et de responsabilité.

Cette convention a pour objet de sécuriser juridiquement l'utilisation de ces équipements communaux tout en garantissant leur affectation aux activités associatives d'intérêt local.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'approuver la convention de mise à disposition des locaux situés route de Toulouse au profit des associations utilisatrices Rabas en Fête, la Rabastinhòla, le Comité pour la Défense Animalière du Rabastinois (CDAR);
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention auprès des associations utilisatrices susmentionnées ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à unanimité*** décide :

** Se déplacent du vote (pour l'association CDAR : BEMER Aurore – pour l'association Rabas en fêtes : PIERRE Caroline et BARRAQUE Daniel)*

- D'approuver la convention de mise à disposition des locaux situés route de Toulouse au profit des associations utilisatrices Rabas en Fête, la Rabastinhòla, le Comité pour la Défense Animalière du Rabastinois (CDAR);
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention auprès des associations utilisatrices susmentionnées ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

La secrétaire de séance,
Fabienne MOLINIER



Fait en séance, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Nicolas GERAUD

